

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL 4 SEPTEMBRE 2017.

La séance débute à 20 heures 35 sous la présidence de Madame Patricia ALTHER, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2017

Présents :

Patricia ALTHER, Valérie BURINE, Sophie COLLET, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED, Henri BABAZ.

Absents ayant donné procuration : David PERAY donne procuration à Sophie COLLET, Fabien BELOTTI donne procuration à Valérie BURINE.

Secrétaire de séance : Sophie COLLET et Frédéric PERICARD.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du :

6 juin 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°28-2017

Objet : Augmentation de Capital – SEMCODA

Madame le Maire informe le conseil municipal que la SEMCODA sollicite la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 46 700 nouvelles actions d'une valeur de 325 € comprenant une valeur nominale de 44 € et une prime d'émission de 281 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la commune possède 4635 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) d' actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

A l'issue de la période de souscription, le solde des actions nouvelles qui ne serait pas absorbé par l'exercice du droit de souscription tant à titre irréductible que réductible, sera librement réparti par le Conseil d'Administration, sous réserve du respect de la réglementation relative à la quote-part du capital devant être détenue par les collectivités locales d'une part, et par les autres personnes physiques ou morales d'autre part.

De même, en cas d'insuffisance des souscriptions recueillies, le Conseil d'Administration pourra décider que l'augmentation du capital sera limitée au montant des souscriptions, à la condition qu'elles atteignent au moins les 3/4 du montant de l'émission prévue.

Pour faire face à une demande supplémentaire de titres, le Conseil d'Administration pourra, dans les trente jours de la clôture de la souscription, augmenter le nombre de titres. Cette augmentation du nombre de titres ne pourra, toutefois, excéder 15% de l'émission initiale. Cette souscription complémentaire s'effectuera au même prix que la souscription initiale.

Cette augmentation de capital viendra compléter les produits de la gestion locative d'une part et des ventes de logements en accession, en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

1ère Option (14 voix pour, 0 abstention) :

Le conseil municipal ayant accepté la procédure d'augmentation de capital décrite décide néanmoins de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 27 avril 2017

La 2ème Option (13 voix contre, 1 voix pour, 0 abstention) est refusée.

Le conseil municipal ayant accepté la procédure d'augmentation de capital décrite décide de souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 27 avril 2017.

Pour 0 actions à titre irréductible et 0 actions à titre réductible.

Il donne tous pouvoirs à Madame Patricia ALTHERR, Maire de Challex, pour signer le bon de souscription et tous les documents nécessaires et décide d'inscrire la somme correspondante au budget

Débat : Michel PETER explique la délibération et les documents envoyés aux conseillers en amont. C'est avec ces ventes que la SEMCODA augmente son capital afin de construire d'autres logements. Il n'y a pas droits supplémentaires si on vote cette augmentation, pas de changement même si on paie plus. Patricia ALTHERR demande ce qu'il se passe si on les revend ? Brigitte FLEURY demande quand la commune les a achetées ? Michel PETER répond qu'il y a eu un versement de 700 000€ lors de la vente du terrain de Champs Journet, il n'y a donc pas d'intérêts à revendre. Si cela ne rapporte rien à la commune, pourquoi payer plus ?

Délibération n°29-2017

Objet : Déclaration de sous-traitance 1 VERDET– Projet Aménagement du Hameau de Mucelle

L'entreprise EUROVIA a remporté le marché public pour l'aménagement du hameau de Mucelle. Elle souhaite sous-traiter une partie des travaux à l'entreprise VERDET PAYSAGES. Nous devons ainsi payer directement cette entreprise à hauteur de maximum 20 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions) :

- **APPROUVE** la déclaration de sous-traitance de l'entreprise EUROVIA en faveur de la société VERDET PAYSAGES.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette déclaration.

Débat : Les élus jugent qu'il faudrait dorénavant demander lors de l'appel d'offre s'il y a sous-traitance ou pas.

Délibération n°30-2017

Objet : Déclaration de sous-traitance 2 – Projet Aménagement du Hameau de Mucelle

Le Conseil Municipal a finalement décidé, à l'unanimité, de reporter cette délibération par manque d'informations.

Délibération n°31-2017

Objet : Avenant n°1 EUROVIA - Marché – Projet Aménagement du Hameau de Mucelle

Cet avenant est proposé par EUROVIA suite à 3 demandes de la maîtrise d'ouvrage.

Vu l'avenant présenté en annexe ;

Il s'agit d'un piquage sur collecteur et attente avec regard CB60 en limite publique d'un montant de 991.50€ HT ainsi que des modifications de tampons et remblais pour l'éclairage public et de la fontes voirie pour un montant de 15 727.80€ HT et enfin d'un cheminement piéton au niveau du pressoir pour 1 967.70€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions) :

APPROUVE l'avenant n°1 concernant l'entreprise EUROVIA pour le MAPA Aménagement du hameau de Mucelle d'un montant de 18 687€ HT.

Le montant HT du marché était donc de 268 327.27 € HT, le nouveau montant du marché sera donc de 287 014.27€ HT soit 344 417.12€ TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et tout document afférent.

Débat : Jean-Pierre SZWED explique à quoi correspond le cheminement piéton modifié. Au début un muret devait être construit mais cela n'était pas possible de faire le cheminement initial (pente trop importante). Pour ce qui est du regard l'évacuation d'eau d'un particulier aurait été écrasée lors de précédents travaux, la commune raccorde ainsi la partie publique à cette évacuation des eaux à de nouveaux tuyaux.

Questions sur les moins-values ? 37 000€ et 9000€ de moins-values pour 24 000 et 18 750€ de plus-value.

Jean-Pierre SZWED explique qu'il y a des découvertes qui sont faites lors des travaux comme des cuves d'eau potable, des tampons recouverts par le goudron, etc. Emmanuelle JAN demande ce qu'il en est quand on vote un budget sans mentionner les moins-values ? Michel PETER explique que cette délibération ne fait pas office de contrat.

Discussion autour du fait de la différence entre une augmentation sur demande du maître d'œuvre et les augmentations du côté des entreprises.

Sophie COLLET demande si on est obligé de voter tout le package ? Il y a une enveloppe globale mais qu'en est-il du détail ?

Délibération n°32-2017

Objet : Approbation convention occupation salle La Challaisienne

Vu le modèle type de convention présenté en annexe ;

Dans le cadre du prêt de la salle « La Challaisienne » aux associations (AGV et AJLC notamment), il est proposé de mettre en place la signature d'une convention fixant les détails de l'utilisation et de la mise à disposition de cette salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour) :

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'utilisation de la salle « La Challaisienne ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer et passer les conventions nécessaires avec les associations utilisant la salle.

Débat : Patricia ALTHERR demande s'il y a des questions ? Sandrine SHAW évoque certains changements. Cette salle sera-t-elle louée à des particuliers ? Patricia ALTHERR répond que non, pas pour le moment.

Il est précisé par les conseillers que la convention devra être renouvelée chaque année.

Délibération n°33-2017

Objet : Création d'un marché hebdomadaire, tarif, règlement, convention :

Vu le modèle de règlement présenté en annexe ;

Vu le modèle de convention présentée en annexe ;

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie ;

Vu l'article L.2224-18 du Code Général des collectivités territoriales ;

A la suite de demandes reçus en mairie, comme évoqué lors du Conseil Municipal de juin, il est proposé au Conseil Municipal de créer un marché sous la Halle, chaque jeudi matin. Les exposants paieront 50€ pas an leur emplacement et devront signer une convention ainsi que le règlement afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 voix contre) :

DECIDE de la création d'un marché communal sur le territoire de la commune de Challex, sous le bâtiment de la Halle

ADOPTE le règlement intérieur annexé

FIXE le tarif annuel de l'emplacement à 50€

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annexée

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal

DIT que ces décisions prendront effet le 1^{er} septembre 2017

Débat : Patricia ALTHERR explique qu'il y aurait 3 à 6 marchands pour faire le marché le jeudi matin ainsi qu'un indépendant pour les fruits et légumes. Il y aurait donc viande, poisson, épicerie grecque et italienne. Ils paieront l'électricité et laisseront les lieux propres. Brigitte FLEURY demande ce qu'il en est pour les ordures ? Il faudrait signifier dans la convention qu'ils doivent reprendre leurs déchets.

Il faudrait mettre une annonce dans le Petit Challaisien pour annoncer ce marché.

Délibération n°34-2017

Objet : Location podium

La commune de Challex a récemment acquis un podium à destination des spectacles ou soirées organisées par la commune de Challex.

Il est proposé de louer le podium aux privés ou association pour un montant de 100€ par manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (11 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions) :

APPROUVE la location du podium pour un montant de 100€ par manifestation.

Débat : Patricia ALTHERR rappelle les faits, on parle d'un podium démontable, pratique à monter et démonter.

Possibilité de revente, il y aurait un repreneur pour 3 800€ (achat 5 000€). Malheureusement le plancher utilisé à la place a été revendu et les palettes ont été brûlées. Patricia ALTHERR propose de la louer à d'autres communes ? Il est proposé de mettre cette information dans le Petit Challaisien, sur le site internet et de faire un mail aux mairies avoisinantes. Christian JOLIE propose de la louer aux particuliers et de la prêter aux associations ? Cependant cela n'est pas l'objet de cette délibération.

Rapport des commissions

Commission Finances Budget (Michel PETER)

Michel PETER a rencontré l'entreprise pour le changement de photocopieur de la mairie (MBI), ils ont décidé de changé de prestataires pour moins cher, local et avantageux. L'économie réalisée est de 1713.60€, il s'agit d'un contrat de 5 ans.

Certaines contributions n'ont pas encore été reçues.

Patrick MAIRE envoie à Michel PETER toutes les factures et les mandats. Il est aussi possible de les envoyer aux membres de la commission s'ils le souhaitent.

Il est prévu de faire une réunion bilan avant la fin septembre.

Commission Voirie (Patricia ALTHERR)

Des devis ont été reçus pour du goudronnage par Eiffage :

- Petit cimetière : 3 275.20€
- Chemin de Cormagnin : 8 261 €

Des devis ont aussi été demandés auprès d'Eurovia.

Rue des Fontanettes : il y a des tranchées sur la route qui ne seront pas rebouchées tout de suite. De plus, il va y avoir de nouveaux travaux d'assainissement par la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG). La route est donc fermée même si la circulation n'est pas totalement coupée.

La ruelle des Fontaines est réduite de 1.50m suite aux travaux d'un particulier.

Il est noté qu'il est dommage pour les élus de ne pas être au courant de ces travaux avant le jour-même.

Il y a eu une demande d'autorisation de passage de gros camions pour une construction Chemin de Corbet. Les camions ont été autorisés sans remorques. Quelqu'un demande pourquoi être pointilleux pour une fois que quelqu'un fait une demande ?

Demande à propos de la rue des Prairies : peut-on la couper des deux côtés ? Cela n'est pas possible car il y a le passage du bus. Il faudra en discuter lors de la prochaine commission voirie.

Rue de Champ Novaz : discussion sur la réglementation de la circulation des poids lourds dans Challex.

Commission Bâtiment et matériel (Patricia ALTHERR)

Insonorisation La Challaisienne : début des travaux le 10 juillet.

Ecole : le plombier intervient pour les WC le 10 juillet.

Le tableau électrique de la Halle devrait être remplacé avant le 14 juillet.

Robot du stade : bilan positif, proposition de revendre la tondeuse.

Tracteurs : deux tracteurs en mauvais état. La commission propose de revendre deux tracteurs et une tondeuse et de racheter à la place un moyen John DEYRE. Entre la revente et le rachat, il faudrait ajouter 10 000€. Et si un des tracteurs tombe en panne ? Patricia ALTHERR répond que l'entreprise LAVERRIERE se déplace ; d'autre part la commune garderait le John DEYRE existant.

Commission Personnel (Patricia ALTHERR)

RAS prochaine commission le 04 juillet.

Commission Urbanisme (Stéphanie LOVENJAK pour David PERAY)

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Dossiers		
PC00107817B0004 MARTINELLI Patrick	60 Lot en Pontoux Construction d'un garage de 53 m ²	AVIS FAVORABLE Demande de précisions concernant la haie, rdv jeudi à 11h
DP00107817B0027 VALCESCHINI Sophie	208 Chemin de Corbet Agrandissement du balcon existant avec création d'un espace abrité par une pergola	AVIS FAVORABLE
DP00107817B0028 HERNANDEZ Xavier	107 Chemin du Vignoble Construction d'un mur de soutènement sur les côtés de la maison et muret et escalier en bois / poutres afin de poser une terrasse en L	AVIS FAVORABLE

Commission Communication (Denis RAQUIN)

RAS prochaine commission le 23 août.

Confirmation des devis concernant les plans de Challex (8 panneaux) que la commune devrait bientôt recevoir.
Changement de l'adresse mail du Petit Challaisien.

Commission Associations (Valérie BURINE pour Fabien BELOTTI)

Festi-Yoga : très bien. Ils ont eu du monde et ont rendu la salle très propre. Bravo !

Très beau spectacle de danse, félicitations aux enfants et à l'AJLC.

Bibliothèque : les cimaises doivent être commandées (10M).

Forum des associations : tout s'est très bien passé. C'était intéressant et il y a eu de la visite.

Ciné Transat : 50 personnes ont participé.

La Souris Verte : comme le bureau n'a pas été renouvelé, faute de candidature de la part des adhérents, les membres du CA de l'association laisse encore jusqu'à la fin septembre pour permettre à des personnes intéressées de se manifester.

Lyre Challaisienne : changement du bureau suite à la démission du président et de la secrétaire. Georges RAPIN est président en intérim jusqu'à la prochaine AG.

Pour le festival des musiques du Pays de Gex qui aura lieu à Challex en 2018, Emmanuelle JAN sera la représentante de la Lyre pour la Mairie.

Commission Education (Patricia ALTHERR)

Conseil d'école : il a été très constructif malgré les rumeurs. Grosse interrogation concernant les NAP l'année scolaire prochaine. Il sera compliqué de réorganiser l'emploi du temps des professeurs à temps partiel et à cheval sur plusieurs écoles. Toutefois, il est possible d'occasionner une réorganisation au mois de juillet, ce que nous ne savions pas, personne n'a prévenu la mairie. Le problème étant qu'il y a de moins en moins d'intervenants pour les NAP. La décision pour arrêter doit être justifiée auprès de l'inspecteur d'académie, alors que fait-on ? Selon toutes les options, il y a deux propositions : soit on garde les NAP, soit on les supprime.

Un mail a été envoyé aux enseignants afin de faire un conseil d'école extraordinaire pour décider de cela. Il fallait consulter les parents et le corps enseignant en fait, mais ce mail ne nous a pas été transmis par la directrice d'école. C'est la dernière semaine d'école et il faudrait donc le faire avant la fin de la semaine. Patricia ALTHERR doit appeler l'Académie afin de savoir quelle marge de manœuvre nous avons.

La fête de l'école a lieu jeudi soir. Le Sou des écoles a fait appel aux parents qui ne pouvaient pas venir les aider à cause de l'organisation un soir en semaine.

Agrandissement école : avec des chiffres à l'appui basés sur les effectifs scolaires (sur les sept dernières années et les prédictions pour les prochaines années) l'agrandissement devrait être prêt pour la rentrée de septembre 2019. Certains demandent ce qu'il faudra faire si les fluctuations sont ensuite à la baisse ? Comment prévoir cet agrandissement ?

Commission Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

Prochaine réunion le 5 juillet pour faire le point sur le voyage des anciens.

Séance d'attribution à la SEMCODA : 4 dossiers ont été placés pour la commune.

Affaires intercommunales (Patricia ALTHERR)

Compétence des eaux pluviales : la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) dès 2018 s'occupera uniquement des eaux pluviales en agglomération (intra-urbain). L'extra-urbain sera à la charge de la commune.

Pas de nouvelles concernant la station d'épuration.

Patricia ALTHERR rappelle qu'il y a de nombreuses commissions intercommunales. Elle demande qui souhaiterait y aller car elle ne peut pas être partout. Patricia ALTHERR enverra la liste des commissions à l'ensemble des élus afin qu'ils lui répondent par mail.

Questions diverses :

- Qui sera présent au tournoi de pétanque ? Il y a déjà une équipe composée de Patricia ALTHERR, Stéphanie LOVENJAK et Valérie BURINE.
- Vente d'un terrain rue de la Craz, face aux containers : Patricia ALTHERR demande si les élus seraient d'accord pour acheter le terrain de Mr BONTRON soit 90m² à 25 000€. Est-il possible de faire une contre-offre à 15 000€ ? Il pourrait permettre à la commune de faire un hangar pour stocker le matériel afin de ne plus louer le hangar de Mr NABAFFA et tout recentrer autour de la mairie. Il faudra vérifier s'il y a de l'amiante. Il faut aussi vérifier si le projet est faisable vis-à-vis du PLU.
10 personnes votes pour l'achat mais pas à 25 000€.
- Jean-Pierre SZWED propose de transformer le préau de l'école en salle de classe ?
- Des caravanes sont installées chemin de la Corbière et restent encore 15 jours environ. Cela a été déclaré en mairie auprès du Maire et de la secrétaire générale des services.

- Questions concernant le bus du jeudi pour Bellegarde, combien d'habitants le prennent ? Christian JOLIE fait remarquer que si une ligne de bus de la région disparaît, il sera difficile de la remettre en place. Il faut donc faire attention.
 - Le projet de pièces de théâtre proposé par le théâtre des 50 est désormais géré par Sandrine SHAW. Ils ont besoin d'intervenants et vont se tourner vers les associations.
-

Fin de la séance du Conseil Municipal à 23h26.

Prochain Conseil Municipal le 4 septembre 2017 à 20h30.